



**Compte rendu de la séance plénière du
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
spécial des tribunaux administratifs et des cours
administratives d'appel du
8 octobre 2020**

Vos représentants SJA :

Anne Lecard (TA de Strasbourg)

Stéphane Clot (CAA de Versailles)

Devant l'inertie du gestionnaire à réunir le CHSCT, l'ensemble des représentants du personnel a sollicité cette séance plénière afin que soient évoquées les questions en lien avec la gestion de la crise sanitaire. Celle-ci s'est tenue par visio-conférence.

A titre liminaire, les représentants des greffes sont intervenus sur la mise en œuvre du télétravail, pour regretter que toutes les possibilités en la matière ne soient pas mises en œuvre au sein des greffes.

1. Point sur la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et rappel des consignes de la rentrée

Vos représentants SJA ont interrogé le Conseil d'Etat sur les raisons pour lesquelles les mesures prises sont identiques sur l'ensemble du territoire et ne tiennent pas davantage compte de l'évolution distincte de la situation sanitaire dans les différentes zones géographiques désormais classées par gradations de rouge correspondant à des mesures de contrainte graduelle et ont insisté sur le fait qu'il serait préférable que soient diffusées des orientations claires en fonction du classement des zones.

L'administration estime que si les mêmes consignes sanitaires sont aujourd'hui adoptées pour l'ensemble des juridictions, elles correspondent à un niveau maximal de précaution. Elle a également précisé qu'il sera sans doute possible d'adapter le recours au télétravail en fonction de l'évolution de la circulation du virus, notamment dans les agglomérations où les agents utilisent massivement les transports en commun, et à la condition que ces mesures différenciées soient compatibles avec le fonctionnement du service.

Le Docteur Brami, médecin de prévention, a rappelé sept conseils destinés à réduire les contacts à risque :

1) respecter les mesures d'isolement (7 jours d'isolement à compter du test pour les personnes asymptomatiques testées positives, 7 jours à partir de la date de début des symptômes pour les cas symptomatiques, même durée d'isolement pour les personnes cas contact avant de réaliser un test PCR)

2) observer les consignes d'hygiène (lavage fréquent des mains, absence de contacts physiques...)

3) porter attention aux personnes vulnérables

4) garder une distance d'un mètre minimum avec les autres personnes, utiliser de grandes salles pour les réunions de travail, utiliser le téléphone et la visioconférence

5) respecter le port du masque dans les lieux publics et les bureaux partagés

6) limiter les contacts sociaux au bureau et dans la vie de famille

7) aérer très régulièrement les lieux de travail ou de vie (15 min toutes les 3 h).

Vos représentants ont sollicité des données chiffrées sur la diffusion du virus dans les juridictions administratives. Le Conseil d'Etat a refusé de donner ces chiffres, au motif que les remontées seraient encore en cours de vérification, et s'est borné à informer le CHSCT que :

- 28 personnes dans les TA et CAA ont été isolées la semaine précédant la séance
- depuis le 15 septembre dernier, 44 cas positifs ont été recensés dans les tribunaux et cours.

2. Examen des Plans de continuité de l'activité (PCA) mis à jour par les juridictions administratives

Les PCA de toutes les juridictions, qui ont été mis à jour au début de l'été dans chacun des tribunaux et cours, ont été examinés par les membres du CHSCT, dans la perspective d'un éventuel reconfinement total ou partiel ou de situation très dégradée dans une juridiction qui pourrait conduire les chefs de juridiction à réactiver ces plans. Ils ont parfois évolué pour tenir compte des enseignements de la période de confinement ainsi que des évolutions des effectifs.

Vos représentants ont constaté le caractère pratique et adapté des documents, mais ont toutefois regretté que certains PCA n'aient pas été diffusés au sein de leur juridiction et ont demandé qu'il y soit remédié.

L'administration a indiqué qu'il lui paraissait souhaitable que ces documents soient diffusés, après occultation des données personnelles qu'ils pourraient comporter, ce dont vos représentants ont convenus.

Vos représentants SJA ont émis un avis favorable à ces plans.

La présentation de synthèse des PCA a fait l'objet d'un vote favorable de la part du comité.

3. Calendrier du second semestre 2020 : prochaine séance plénière du CHSCT spécial des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

La prochaine séance plénière du CHSCT est prévue le 20 novembre 2020.